

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TRENTE MARS
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 19

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 14

Mmes, MM. Marullaz Aube, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

Absents et excusés : 08

Mmes, MM. Herbron Franck, Voirin Pierre, Buet Maurice, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Baud Pachon Valérie, Béard Patrick, Pillot Serge

Pouvoirs : 05

Monsieur Herbron Franck	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Bouvier Virginie
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Madame Anthonioz Elisabeth	à	Monsieur Marchand Thierry
Monsieur Serge Pillot	à	Madame Michelle Tournier

- Madame Baud Jeanine a été désignée secrétaire -

D_2023_03_08

Projet de requalification et extension de la « Maison du Bourg » - actualisation du budget

Par délibération du Conseil municipal en date du 28 juillet 2022, M. le maire a été autorisé à déposer tout dossier de demande de subvention pour le projet de requalification et d'extension de la « Maison du Bourg » et à mener toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces financements.

Des démarches ont donc été réalisées en ce sens et la commune compte pour l'instant le soutien financier du Département de la Haute-Savoie dans le cadre du soutien à l'investissement culturel à hauteur de 499 180 € et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des dispositifs « Diversification touristique des stations » et « Contrat Ville » pour un montant total de 490 000 € (attributions en attente de notification).

Dans cette continuité, une demande de subvention a été déposée le 3 mars 2023 dans le cadre du programme FEDER – FSE + Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 dans sa priorité 5 pour l'accompagnement des territoires non urbains et le renforcement de l'attractivité via notamment la polarisation du patrimoine et le financement d'équipements structurants culturels.

Afin de sécuriser la recevabilité du dossier, une nouvelle délibération est présentée au conseil municipal pour approbation du tableau des dépenses et du plan de financement actualisés après réception et validation de l'avant-projet définitif.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses (HT) en euros		Recettes (HT) en euros	
Etudes préalables	58 350	1. Autofinancement	
Faisabilité, prog.	29 200	Fonds propres	
AMO (CT, SPS, géot.)	54 200	Emprunt	2 183 465
Frais divers	45 835	2. Subventions sollicités	
MOE	788 000	Département (CD74)	
Travaux	4 142 000	Soutien à l'investissement culturel	499 180
Actus, révisions	414 200		
Imprévus	124 260	Région (AURA)	
		Diversification touristique des stations	400 000
		Contrat Ville	90 000
		FEDER	2 483 400
TOTAL	5 656 045	TOTAL	5 656 045

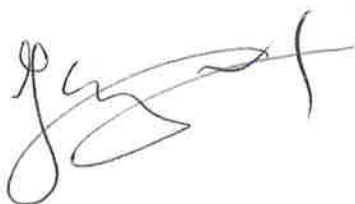
LE CONSEIL MUNICIPAL
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de requalification et d'extension de la « Maison du Bourg » ainsi que le budget prévisionnel actualisé présenté ci-dessus,

AUTORISE M. le maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à l'obtention des financements présentés en recettes.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 04 avril 2023.

La secrétaire de séance,
Jeanine Baud.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.